

Au
Conseil communal
1373 Chavornay

PREAVIS MUNICIPAL N° 22-4/13

Au conseil communal de et à Chavornay

Rue des sports / chemin de Pierrefleur – mise en séparatif et équipement – Demande de crédit de construction

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission composée de madame Mary Lucchino et de Messieurs Pierre-Alain Dalmas, Sébastien Malherbe, Yves Leuenberger et Pierre-Alain Auberson rapporteur c'est réunie le samedi 23 novembre.

Elle a exécuté ce mandat en présence du délégué municipal, Monsieur Patrick Porret qu'elle remercie pour sa disponibilité et les renseignements fournis.

La commission a relevé en parcourant les rues, les éléments suivants :

1. Les chaussées sont dans un mauvais état.
2. La mise en séparatif des conduites EC et EU s'avère également nécessaire d'autant plus que la conduite unitaire en terre cuite de diamètre 300 mm sont jugées insuffisante par l'ingénieur chargé de l'étude du Plan général d'évacuation des eaux
3. La grande partie des canalisations du quartier villas du Mont Tendre sont déversées dans les canalisations de la rue des Sports.
4. Afin d'obtenir la validation d'une vitesse limitée a 30km/h sur ces rues des aménagements supplémentaires seront nécessaires

Conclusions :

Vu ce qui précède, la commission invite le conseil communal à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay,

- Vu le préavis municipal N 22-4/13,
- Ouï le rapport de la commission ad hoc,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

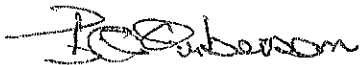
Décide

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection de la chaussée et des équipements de la rue des Sports et du chemin de Pierrefleur
- D'accorder à ce titre un crédit de Chf 1'800'000.00,
- De financer cette construction par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.
- La commission à un souhait :
- Le municipal en charge du dossier se doit d'aller auprès de chaque propriétaire d'immeuble qui ne sont pas encore mis en séparatif ou de terrain encore non construit pour les avertir et de les sensibilisés a une mise en conformité de leur propriété pendant les travaux ceci pour des raisons de coûts personnels.

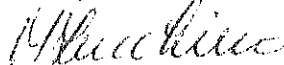
Pour la commission :

Les Membres :

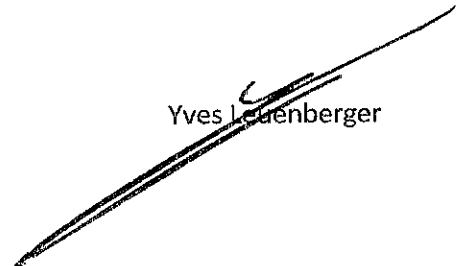
Pierre-Alain Auberson



Mary Lucchino



Yves Leuenberger



Sébastien Malherbe



Pierre-Alain Dalmas

